



Décapage et rénovation inox

Stainless steel pickling and renovating

Fiche de Données de Sécurité Règlement REACH (CE) n°1907/2006

Electrolyte Polisher

Références Béné Inox: 972917-1

Référence Reuter : EP-04-132



But

Consommable utilisées par le décapeur (72915) pour le polissage des soudures Inox.

Les informations contenues dans chaque rubrique proviennent de la fiche de données de sécurité du fournisseur. Fournisseur : REUTER Numéro de version : 14/DE Révision : 16.01.2023









Rubrique I : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

I.I. Identifiant du produit

Nom commercial

Polisher

N° d'enregistrement

N° CE: 231-633-2

N° d'enregistrement REACH 01-2119485924-24-XXXX

N° CAS 7664-38-2 N° d'index 015-011-00-6

L'UFI

UFI: 493C-S0MG-400W-D66T

Utilisation de la substance/du mélange

Intermédiaire, Produits chimiques de laboratoire, Pâte de détartrage/Solvant de tartre, Inhibiteurs de corrosion, Correcteur de pH, Auxiliaire technologique, Agent de dégraissage, Traitement de surface des métaux, Usage industriel

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

GmbH Reuter &Co.KG Schimmelbuschstraße 9e

DE 40699 Erkrath

+49 211 730604 30 N° de téléphone Adresse e-mail mail@reuter.Travaux

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

+49 171 5450200

Rubrique 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)

Rencontrèrent. Corr. I H290 Toxicité aiguë. 4 H302 * N° H314 Corr. de peau IB

2.2. Eléments d'étiquette

<u>Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008</u>

Pictogrammes de danger





Mot d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

N° H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Béné Inox - II Chemin de la Pierre Blanche - 69800 SAINT PRIEST - S.A.S au capital de 240 000 € - SIREN 311 810 287

Tél: 04 78 90 48 22 - Fax: 04 78 90 69 59 - <u>www.bene-inox.com</u> - <u>bene@bene-inox.com</u>

Les informations techniques.illustrations et photographies sont données à titre indicatif sans caractère contractuel. Certaines peuvent varier en fonction des tolérances admises dans la profession et des normes applicables. Les instructions d'utilisation. de montage et de maintenance constituent de simples recommandations. Elles peuvent également varier en fonction des conditions d'utilisation du produit, de l'environnement de montage et des besoins de l'acheteur dont ce demier est seul responsable de la définition. - 2 -





Rubrique 2: Identification des dangers (suite)

Conseils de prudence

Réf. P260 Ne pas respirer les poussières, les fumées, les gaz, les brouillards, les

vapeurs et les aérosols.

Réf. P280 Portez des gants de protection, des vêtements de protection, des

lunettes de protection et des soins du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de

l'eau [ou une douche].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles

sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et la

maintenir à l'aise pour respirer.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

<u>Plus d'informations complémentaires</u> Réservé aux utilisateurs professionnels

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances PBT. Le produit ne contient pas de substances vPvB. Ce produit ne contient pas de substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne par rapport à l'homme. Le produit ne contient pas de substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne par rapport aux organismes non ciblés.

Rubrique 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux (Règlement (CE) n° 1272/2008)

Fosfórsýra

N° CAS 7664-38-2 N° EINECS 231-633-2

N° d'enregistrement 01-2119485924-24-XXXX

Concentration appr. 75 %

atteint. Corr. I H290
Toxicité aiguë. 4 H302
Corr. de peau IB N° H314

Limites de concentration (règlement (CE) n° 1272/2008)

Corr. de peau 1B $\,$ N° H314 $\,$ >= 25 $\,$ Irritation des yeux. 2 $\,$ N° H319 $\,$ >= 10 < 25 $\,$ Irritation de la peau. 2 $\,$ Réf. H315 $\,$ >= 10 < 25 $\,$ cATpE $\,$ oral $\,$ 500 $\,$ mg/kg

Texte complet des phrases H au chapitre 16.





Rubrique 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales

Retirez la personne affectée de la zone dangereuse, allongez-la. Retirez immédiatement les vêtements contaminés et trempés et jetez-les en toute sécurité. Respiration irrégulière/absence de respiration : respiration artificielle. Si le patient risque de perdre connaissance, placez-le et transportez-le en position latérale stable.

Après l'inhalation

Emmenez la victime à l'air frais et gardez-la calme. Appelez immédiatement un médecin.

Après un contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Appelez immédiatement un médecin.

Après un contact visuel

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appelez immédiatement un médecin.

Après l'ingestion

Rincez-vous la bouche et buvez beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appelez immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et retardés

Provoque des brûlures.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Conseils pour le médecin / traitement

Conserver sous surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

Conseils pour le médecin / dangers

Risque de pneumonie ; Risque de perforation de l'estomac

Rubrique 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, jet d'eau, poudre sèche, mousse, le produit lui-même est incombustible ; Adaptez les mesures d'extinction d'incendie aux zones environnantes.

Moyens d'extinction non adaptés

Jet d'eau complet

5.2. Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Réactions avec les métaux, avec évolution de l'hydrogène. En cas d'incendie, les éléments suivants peuvent être libérés : Oxydes de phosphore (p. ex. P2O5) ; Trihydrure de phosphore (phosphine)

5.3. Conseils pour les pompiers

Utilisez un appareil respiratoire autonome. Portez une combinaison de protection complète. Refroidissez les récipients menacés avec un jet d'eau. Recueillir séparément l'eau contaminée de lutte contre l'incendie, ne doit pas être rejetée dans les égouts.

Béné Inox — II Chemin de la Pierre Blanche — 69800 SAINT PRIEST — S.A.S au capital de 240 000 € — SIREN 311 810 287 Tél : 04 78 90 48 22 — Fax : 04 78 90 69 59 — www.bene-inox.com — bene@bene-inox.com





Rubrique 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utilisez des vêtements de protection individuelle. Assurez-vous d'une ventilation adéquate. Utiliser un appareil respiratoire en cas d'exposition à des vapeurs, des poussières ou des aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Risque élevé de glissade en raison d'une fuite/d'un déversement de produit.

6.2. Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les drains ou les cours d'eau. Ne pas déverser dans le sous-sol/sol. Empêcher la propagation sur une large zone (par exemple, par des barrières de confinement ou d'huile).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramassez avec un matériau absorbant (p. ex. sable, sciure de bois, liant à usage général, kieselguhr). Utilisation d'un agent de neutralisation. Lorsqu'ils sont ramassés, traitez les matériaux conformément à la section 13 « Élimination ».

6.4. Renvoi à d'autres articles

Pour plus d'informations sur les mesures de protection individuelle, voir la section 8. Informations sur l'élimination des déchets, voir la section 13.

Rubrique 7 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Gardez le récipient hermétiquement fermé. Manipulez et ouvrez le récipient avec soin. Éviter la formation d'aérosols. Prévoir une bonne ventilation de la zone de travail (ventilation par aspiration locale si nécessaire). Lors de la dilution, incorporez toujours le produit à l'eau.

Conseils sur la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2. Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Fournir un sol résistant aux acides. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas stocker avec :

8Mds

Alcalis, Agents réducteurs, Métaux

Classe de stockage selon TRGS 510

Incombustible, corrosif, dangereux Substances

Gardez le récipient hermétiquement fermé et dans un endroit bien ventilé. Protéger de la chaleur et de la surchauffe.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune information disponible.

Rubrique 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Acide phosphorique ...%

Liste TRGS 900

Type AGW (en anglais seulement)

Limite d'exposition à long terme 2 mg/m³

Béné Inox — II Chemin de la Pierre Blanche — 69800 SAINT PRIEST — S.A.S au capital de 240 000 € — SIREN 311 810 287 Tél : 04 78 90 48 22 — Fax : 04 78 90 69 59 — www.bene-inox.com — bene@bene-inox.com





Rubrique 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle (suite)

Valeur limite maximale : 2(I) Groupe de grossesse : Y Remarques : DFG, EU, AGS Acide phosphorique...%

Type de liste IOELV

Limite d'exposition à long terme I mg/m³ Limite d'exposition à court terme 2 mg/m³ Niveaux dérivés sans effet ou avec effet minimal (DNEL/DMEL)

Acide phosphorique

DNEL (en anglais seulement)

Conditions Travailleur À long terme par inhalation Effets locaux Concentration

I mg/m³

DNEL (en anglais seulement)

Conditions Population générale À long terme par inhalation Effets locaux

Concentration 0,36 mg/m³

DNEL (en anglais seulement)

Conditions Travailleur Aigu par inhalation Effets locaux Concentration 2

mg/m³

DNEL (en anglais seulement)

Conditions Travailleur À long terme par inhalation Effets systémiques Concentration

10,7 mg/l

DNEL (en anglais seulement)

Conditions Population générale À long terme oral Effets systémiques Concentration

0,1 mg/kg

DNEL (en anglais seulement)

Conditions Population générale À long terme par inhalation Effets systémiques Concentration

4,57

8.2. Commandes d'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène

Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Tenir à l'écart des denrées alimentaires et des matières premières. Au travail, ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et ne prenez pas de drogues. Lavez-vous les mains avant les pauses et après le travail. Ne pas inhaler de gaz/vapeurs/aérosols.

Protection respiratoire

Appareil respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de brouillards. En cas d'exposition brève ou de faible pollution

Utilisez un filtre respiratoire. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utilisez un appareil de protection respiratoire autonome. À court terme : appareil de filtration, filtre combiné E-P2 ; À court terme : appareil de filtration, filtre combiné B-P2

Béné Inox – 11 Chemin de la Pierre Blanche – 69800 SAINT PRIEST – S.A.S au capital de 240 000 € – SIREN 311 810 287 Tél : 04 78 90 48 22 – Fax : 04 78 90 69 59 – www.bene-inox.com – bene@bene-inox.com





Rubrique 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle (suite)

Protection des mains

Matériel approprié Chloroprene

Epaisseur du matériau >= 0,6 mm Temps de percée >= 480 Min

Protection des yeux

Lunettes de sécurité bien ajustées

Protection du corps

Vêtements de protection résistants aux acides

Rubrique 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence

État physique liquide

Couleur incolore
Odeur inodore
Point de fusion/point de congélation

Valeur appr. -18 °C

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Valeur appr. 135 °C

Inflammabilité (solide, gaz)

Non inflammable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Remarques Sans objet

Point d'éclair

Remarques Sans objet

Température d'auto-inflammation

Remarques Sans objet

Température de décomposition

Remarques Pas de données disponibles

Valeur du pH

Valeur < I

Concentration/H2O 23 g/l Température 20 °C

Viscosité

Remarques Pas de données disponibles

Solubilité(s)

Douleur moyenne Eau

Remarques Complètement miscible

Coefficient de partage : n-octanol/eau
Remarques Sans objet

Tension de vapeur

Valeur 0,04 hPa Température 20 °C

Béné Inox — 11 Chemin de la Pierre Blanche — 69800 SAINT PRIEST — S.A.S au capital de 240 000 € — SIREN 311 810 287

Tél: 04 78 90 48 22 - Fax: 04 78 90 69 59 - <u>www.bene-inox.com</u> - <u>bene@bene-inox.com</u>





Rubrique 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Densité

Valeur 1,58 g/cm³

Température 20 °C <u>Vapour density</u> Valeur 3,4

9.2. Autres informations

Seuil olfactif

Remarques Pas de données disponibles

Taux d'évaporation

Remarques Pas de données disponibles

Propriétés explosives

Remarques Ce produit n'est pas potentiellement explosif.

Propriétés oxydantes

évaluation non oxydant

Rubrique 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

voir Possibilité de réactions dangereuses

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si utilisé tel que prescrit.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Corrosif pour les métaux. Réactions avec des agents réducteurs. Réactions avec des alcalis. Réactions avec les métaux, avec évolution de l'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

Pour éviter la décomposition thermique, ne surchauffez pas. Protéger de la lumière.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents réducteurs, métaux, alcalis

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de phosphore (p. ex. P2O5), hydrogène

Rubrique II: Informations toxicologiques

II.I. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Acide phosphorique

Espèce rat

DL50 >= 300 2000 mg/kg

Méthode OCDE 423

Espèce rat

NOAEL (en anglais seulement) 250 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë (composants)

Acide phosphorique

Béné Inox — II Chemin de la Pierre Blanche — 69800 SAINT PRIEST — S.A.S au capital de 240 000 € — SIREN 311 810 287 Tél : 04 78 90 48 22 — Fax : 04 78 90 69 59 — www.bene-inox.com — bene@bene-inox.com





Rubrique II: Informations toxicologiques (suite)

Espèce lapin

DL50 2740 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (composants)

Acide phosphorique

Aucune information disponible.

Corrosion/irritation de la peau

Evaluation corrosif

Action corrosive sur la peau et les muqueuses.

Lésions oculaires/irritations graves

Evaluation fortement corrosif

Sensibilisation (composants)

Acide phosphorique

pas d'enquête - la substance est corrosive

Mutagénicité (composants)

Acide phosphorique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (composants)

Acide phosphorique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (composants)

Acide phosphorique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) Exposition unique

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Exposition répétée

Pas de données disponibles

Risque d'aspiration

Aucune information disponible.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'homme

Le produit ne contient pas de substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne par rapport à l'homme.

Expérience dans la pratique

Effet caustique fort dans la bouche et la gorge et danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Rubrique 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (composants)

Acide phosphorique

Espèce Gambusia affinis

LC50 138 mg/l Durée de l'exposition 96 h

Béné Inox – 11 Chemin de la Pierre Blanche – 69800 SAINT PRIEST – S.A.S au capital de 240 000 € – SIREN 311 810 287 Tél : 04 78 90 48 22 – Fax : 04 78 90 69 59 – www.bene-inox.com – bene@bene-inox.com





Rubrique 12: Informations écologiques (suite)

Toxicité des daphnies (composants)

Acide phosphorique

Espèce Daphnia magna

EC50 > 100 mg/l Durée de l'exposition 48 h

Méthode OCDE 202 Remarques Système statique Espèce Daphnia magna

CSEO 56 mg/l Durée de l'exposition 48 h

Méthode OCDE 202

Toxicité des algues (composants) Acide phosphorique

Espèce Desmodesmus subspicatus

EC50 > 100 mg/l Durée de l'exposition 72 h

Méthode OCDE 201 Remarques Système statique

Espèce Desmodesmus subspicatus

CSEO 100 mg/l
Durée de l'exposition 72 h
Méthode OCDE 201

Acide phosphorique

Espèce boue activée

EC50 270 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité (composants)

Acide phosphorique

Produit inorganique, ne peut pas être éliminé de l'eau par des processus de purification biologique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Remarques Sans objet

12.4. Mobilité dans le sol

Ne s'adsorbe pas sur le sol.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Informations générales

Il n'est pas nécessaire d'évaluer les substances anorganiques.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'environnement

Le produit ne contient pas de substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne par rapport aux organismes non ciblés.

12.7. Autres effets indésirables

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Effet nocif dû au changement de pH. Peut contribuer à l'eutrophisation des eaux.

Béné Inox – 11 Chemin de la Pierre Blanche – 69800 SAINT PRIEST – S.A.S au capital de 240 000 € – SIREN 311 810 287 Tél : 04 78 90 48 22 – Fax : 04 78 90 69 59 – www.bene-inox.com – bene@bene-inox.com





Rubrique 12: Informations écologiques (suite)

Comportement dans les égouts [stations d'épuration]

Le produit est un acide. La neutralisation est normalement nécessaire avant qu'une eau usée ne soit rejetée dans les stations d'épuration.

Rubrique 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination du produit

L'attribution d'un numéro de code de déchet, conformément au catalogue européen des déchets (CEE), doit être effectuée en accord avec l'entreprise régionale d'élimination des déchets. Ne pas laisser pénétrer dans les drains ou les cours d'eau.

Recommandations d'élimination pour les emballages

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés en accord avec l'entreprise régionale d'élimination des déchets.

Rubrique 14: Informations sur le transport

	Transport terrestre	Transport maritime	Transport aérien
	ADR/RID	IMDG/GGVoir	OACI/IATA
14.1. NUMÉRO ONU	1805	1805	1805
14.2. Désignation officielle de transport ONU	ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION	ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION	ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage	II	III	III
Étiquette		8	***
14.5. Risques environnementaux	-	-	-
Quantité limitée	51	51	-
Catégorie de transport	3	-	-
Code de restriction de tunnel	E	-	-
N° d'identification du danger	80	-	-
Ems		F-A, S-B	

Informations pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucune information disponible.

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Pas de données disponibles

Béné Inox – 11 Chemin de la Pierre Blanche – 69800 SAINT PRIEST – S.A.S au capital de 240 000 € – SIREN 311 810 287 Tél : 04 78 90 48 22 – Fax : 04 78 90 69 59 – www.bene-inox.com – bene@bene-inox.com

Les informations techniques.Illustrations et photographies sont données à titre indicatif sans caractère contractuel. Certaines peuvent varier en fonction des tolérances admises dans la profession et des normes applicables. Les instructions d'utilisation, de montage et de maintenance constituent de simples recommandations. Elles peuvent également varier en fonction des conditions d'utilisation du produit, de l'environnement de montage et des besoins de l'acheteur dont ce dernier est seul responsable de la définition.





Rubrique 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Classe de danger pour l'eau (Allemagne)

Classe de danger pour l'eau (Allemagne) WGK I (en anglais seulement)

Remarques Dérivation de WGK selon l'annexe I n° 5.2

AwSV

Teneur en COV selon la directive 2010/75/UE

COV (UE) 0 %

Classification selon l'ordonnance sur la sécurité et la santé au travail (BetrSichV)

sans objet

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances conformément à la liste des substances candidates à l'inscription à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

Statut de l'enregistrement

Acide phosphorique

AICS (Australian Inventory Énumérés

of Chemical Substances)

DSL (Canada) (en anglais Listé seulement) Listé

ECSC (Chine) Listé

EINECS Listé

ENCS (Japon) Listé

ECL (Corée) non répertorié

PICCS (Philippines) TSCA (États-Unis)

Papa

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance, une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Rubrique 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

Rencontrèrent. Corr. I H290 Sur la base des données d'essai Acute Tox. 4 H302 Méthode de calcul Skin Corr. IB N° H314 Méthode de calcul

Mentions de danger énumérées au chapitre 2/3 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

N° H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

<u>Catégories CLP énumérées au chapitre 2/3</u> Toxicité aiguë. 4 Toxicité aiguë, catégorie 4

Rencontrèrent. Corr. I Substance ou mélange corrosif pour les

métaux, catégorie I Skin Corr. IB Corrosion cutanée, catégorie IB

Béné Inox – 11 Chemin de la Pierre Blanche – 69800 SAINT PRIEST – S.A.S au capital de 240 000 € – SIREN 311 810 287

Tél: 04 78 90 48 22 - Fax: 04 78 90 69 59 - <u>www.bene-inox.com</u> - <u>bene@bene-inox.com</u>





Abréviations

AC: Catégorie d'article

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de

navigation intérieure

ADNR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par navigation

sur le Rhin

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route AGW:

Arbeitsplatzgrenzwert

AICS: Australian Inventory of Chemical Substances

AOX : halogènes adsorbables liés organiquement

ARW: Arbeitsplatzrichtwert (Allemagne)

ASTM: American Society for Testing And Materials

ATE: estimations de la toxicité aiguë

ATP: Adaptation au progrès technique et scientifique

AWsV: Ordonnance sur les installations de manipulation de substances polluantes pour l'eau (Allemagne)

BAR : Valeur de référence des agents biologiques

FBC: facteur de bioconcentration

BetrSichV: Ordonnance sur la sécurité du travail (Allemagne)

BG : Berufsgenossenschaft (Allemagne)

BGW : Valeur limite biologique OFAG : Conductivité biologique

DBO: demande biochimique en oxygène

CAS: Chemical Abstracts Service (Service des résumés chimiques)

cATpE : estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie

CEA: Comité Européen des Assurances

CEFIC : Conseil Européen de l'Industrie Chimique

CESIO: Comité Européen des Agents de Surface et leurs Intermédiaires Organiques

ChemG: Chemikaliengesetz (Allemagne) CMR: Cancerogen Mutagen Reprotoxic DCO: demande chimique en oxygène DFG: Deutsche Forschungsgemeinschaft

DIN : norme industrielle allemande DMEL : Niveau d'effet minimal dériv DNEL : Niveau dérivé sans effet COD : carbone organique dissous

LIS: Liste intérieure des substances du Canada

EAK: Europäischer Abfallkatalog

EbC: concentration inhibitrice de la croissance

EC : concentration effective CE : Communauté européenne

ECETOC : Centre européen d'écotoxicologie et de toxicologie des produits chimiques

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

Béné Inox – II Chemin de la Pierre Blanche – 69800 SAINT PRIEST – S.A.S au capital de 240 000 € – SIREN 311 810 287 Tél : 04 78 90 48 22 – Fax : 04 78 90 69 59 – www.bene-inox.com – bene@bene-inox.com





CEE : Communauté économique européenne

CE: Communauté européenne

EH40 : Liste des limites d'exposition approuvées sur le lieu de travail

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EKA: Équivalents d'exposition aux agents cancérogènes

EL: niveau d'effet

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

EMS : Calendriers d'urgence FR : Normes européennes

ENCS : Inventaire japonais des substances chimiques existantes et Nouvelles

ERC : Catégorie de rejet dans l'environnement

ErC: concentration inhibitrice du taux de croissance

UE: Union européenne

CEE: Communauté économique européenne FDA: Food and Drug Administration (FDA)

FMVSS: National Highway Traffic Safety Administration GefStoffV: Ordonnance sur les substances dangereuses

GGVee: Ordonnance sur les marchandises dangereuses Maritime

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

CIRC : Centre international de recherche sur le cancer IATA : Association internationale du transport aérien

IBC : Intermediate Bulk Container IC : concentration inhibitrice

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale

IECSC: Inventaire chimique chinois des substances chimiques existantes IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses

OMI: Organisation maritime internationale

INCI : Nomenclature Internationale des Ingrédients Cosmétiques

IRPTC: Registre International des Produits Chimiques Potentiellement Toxiques

ISO: Organisation Internationale de Normalisation

IUCLID : Base de données internationale uniforme d'information sur les produits chimiques

Cat: catégorie

KBwS: Commission pour l'évaluation des substances dangereuses pour l'eau (Allemagne)

KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants

LC : Concentration létale

LD: Dose létale

LDLo : dose létale faible LGK : catégorie de stockage

LL: niveau létal

LLC : Concentration létale la plus faible

NCI: National Chemicals Inventory (Inventaire national des produits chimiques)

CMEO: Concentration minimale avec effet nocif observe

CMEO: Concentration minimale avec effet observé

LOEL : Niveau d'effet observé le plus bas

Béné Inox — 11 Chemin de la Pierre Blanche — 69800 SAINT PRIEST — S.A.S au capital de 240 000 € — SIREN 311 810 287

Tél: 04 78 90 48 22 - Fax: 04 78 90 69 59 - <u>www.bene-inox.com</u> - <u>bene@bene-inox.com</u>





Log pow : logarithme du coefficient de distribution n-octanol / eau

LQ: quantité limitée

MAC : Concentration maximale acceptée (Pays-Bas)

MAK: Arbeitsplatz-Konzentration maximale

MARPOL 73/78: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, telle

que modifiée par le Protocole de 1978 (MARPOL : Pollution marine)

MEL: Limites maximales d'exposition

MITI : Ministère du commerce international et de l'industrie (Japon)

n.a.g.: nicht anders genannt

NATEC: Naval Air Technical Data and Engineering Service Command

NCI: National Chemicals Inventory (Inventaire National des Produits Chimiques)

NLP: No-longer Polymer

CSEO : Concentration sans effet nocif observé NOAEL : pas de niveau d'effet nocif observable CSEO : Concentration sans effet observable

NOEL: Niveau sans effet observable

NOELR: taux de charge sans effet observable

NZIOC : Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

VLEP: Limite d'exposition professionnelle

OELV: Valeur limite d'exposition professionnelle

OES: Normes d'exposition professionnelle

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PC : Catégorie de produit

PEC : Concentration environnementale prévue

PICCS: Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques

PNEC : concentration prédite sans effet CESE : Concentration prédite sans effet POP : Polluants organiques persistants poOW : Coefficient de partage octanol-eau

PROC: Catégorie de procédé

REACH: Enregistrement, évaluation, autohorisation et restriction des produits chimiques

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

SAE : Société des ingénieurs de l'automobile STP : Station d'épuration des eaux usées

SU: Secteur d'utilisation

SUVA : Schweizerische Unfallversicherungsanstalt SVHC : Substances extrêmement préoccupantes

TA Luft: Instructions techniques pour la lutte contre la pollution de l'air

TCCL : Loi sur le contrôle des produits chimiques toxiques

ThOD : demande théorique en oxygène EMR : évaluation ciblée des risques

TRG: Règles techniques pour les gaz comprimés (Allemagne)

Béné Inox — 11 Chemin de la Pierre Blanche — 69800 SAINT PRIEST — S.A.S au capital de 240 000 € — SIREN 311 810 287

Tél : 04 78 90 48 22 — Fax : 04 78 90 69 59 — <u>www.bene-inox.com</u> — <u>bene@bene-inox.com</u>





TRgA: Règles techniques pour les substances dangereuses (Allemagne)

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

TRK: Technische Richtkonzentration

TSCA: Toxic Substances Control Act (États-Unis)

ONU: Nations Unies

VbF : Ordonnance sur les liquides inflammables VCI : Association de l'industrie chimique e.V.

VDE : Association des technologies de l'électricité, de l'électronique et de l'information

VDI: Association des ingénieurs allemands

VLEP: Valeurs Limites d'exposition Professionnelle

VOC: Volatile Organic Compound

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefärdende Stoffe

WEL: Limite d'exposition sur le lieu de travail WGK: classe de danger pour l'eau (Allemagne)

OMS : Organisation mondiale de la santé WoE : poids de la preuve

Informations complémentaires

Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente de la fiche de données de sécurité sont marquées par : *** Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, il ne doit pas constituer une garantie pour des propriétés spécifiques du produit et n'établit pas une relation juridiquement valable.